

DOSSIER DE PARRAINAGE CIVIL

Nom et prénom de l'enfant :

Célébrer le : à h

Où ?

Mairie du domicile d'au moins un des parents. Vous devez être présent lors du dépôt du dossier.

Documents à fournir :

Justificatifs relatifs à l'identité :

- . Livret de famille des parents avec la page de l'enfant à baptiser ou acte de naissance de l'enfant.
- . Pièces d'identité des parents (CNI, passeport)
- . Pièce d'identité des parrains et marraine (CNI, passeport)

Justificatifs relatifs au domicile :

- . Une facture (électricité, téléphone, quittance de loyer, impôts, ...) des parents et parrain/marraine.

Fiche de renseignements complétée par vos soins.

Remarques :

Vous devrez être en possession des informations suivantes :

- Le baptême civil n'a aucune valeur juridique et ne crée aucun lien de droit entre filleul et parrain.
- Ce n'est pas un acte d'état civil.
- Le parrain et la marraine sont choisis librement par les parents ; rien ne s'oppose à ce que l'un ou l'autre soit mineur.
- La commune de célébration doit être celle du domicile d'au moins un des deux parents.

IMPORTANT : Le dossier complet doit être déposé à la mairie au plus tard 1 mois avant la date choisie.

PARRAINAGE CIVIL

Cérémonie le à h

ENFANT

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu :

PERE

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu :

Adresse :

MERE

Nom de jeune fille :

Nom d'épouse :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu :

Adresse :

PARRAIN

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu :

Adresse :

MARRAINE

Nom de jeune fille :

Nom d'épouse :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu :

Adresse :